



République et canton de Genève

Commune de Cartigny



Dans sa séance du 14 avril 2025, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

Délibération relative à un crédit d'investissement de F 250'000 pour des travaux de rénovation du pont d'Eaumorte

Le Conseil municipal décide par 12 oui, 0 non et 0 abstentions sur 13 CM présents

1. D'accepter les travaux de rénovation du pont d'Eaumorte financés à hauteur de 50% par la commune de Cartigny.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de réalisation de F 250'000 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir ce crédit au moyen de 30 annuités.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 250'000 afin de permettre l'exécution des travaux.

Dernier jour du délai référendaire : 16 juin 2025

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 24 avril 2025

Johann Leresche, président